
FOURNITURES, INSTALLATION ET MAINTENANCE D'UN SYSTÈME DE CONTRÔLE D'ACCÈS ET DE VIDÉOSURVEILLANCE POUR LES DÉCHÈTERIES COMMUNAUTAIRES

REPONSE(S) A QUESTION(S) POSEE(S)

QUESTION 1 :

Comme précisé au CCTP, pouvez-vous transmettre l'annexe 1 qui retrace le détail des besoins ?

Réponse :

Erreur – il n'y a pas d'annexe 1 joint au CCTP (tout est précisé dans le CCTP).

QUESTION 2 :

Pouvez-vous transmettre les plans de masse des sites avec les réseaux existants et exploitables ?

Réponse :

Oui

QUESTION 3 :

Pour la déchèterie de Reclesne, paragraphe 3.4 du CCTP, le photomontage semble erroné. Pouvez-vous vérifier et modifier le cas échéant ?

Réponse :

Mise en page refaite

QUESTION 4 :

Le CCTP fait état de prestations liées à l'intrusion mais la DPGF ne prend pas en considération cette prestation.

Devons-nous prendre en considération l'intrusion ? Et si oui, de quelle manière dans la DPGF ?

Réponse :

Les prestations liées à l'intrusion sont à formaliser dans les sous-parties du système de vidéo-surveillance au point 5 « Analyse vidéo (détection, ...) » pour les déchèteries d'Autun, de la Celle en Morvan et de Reclesne.

QUESTION 5 :

Pouvez-vous préciser les modalités envisagées pour la gestion des demandes d'enlèvement des bennes ?

Réponse :

Le terminal portatif en plus des fonctionnalités décrites à la pages 14-15 du CCTP devra permettre le suivi du taux de remplissage des bennes à quai et effectuer les demandes de transfert des bennes pleines auprès du prestataire et suivre le statut des demandes en cours.

QUESTION 6 :

A la suite des deux visites ayant eu lieu dans le cadre de la procédure, vous trouverez ci-dessous des éléments :

Réponses :

La détection intrusion extérieure doit couvrir essentiellement la devanture des locaux et partiellement le haut de quai.

La durée d'enregistrement des vidéos est de 30 jours (durée légale maximum).

Le logiciel est commun aux 4 déchèteries pour l'exploitation des images.

Les plans avec réseaux pour la Celle en Morvan et Reclesne sont déjà fournis, concernant Etang sur Arroux le plan fourni permet bien de visualiser les réseaux et pour Autun la version numérisée est en cours - les entreprises présentes ont pris des photos de la version papier.

QUESTION 7 :

Bonjour, Pour Etang/Arroux, il faut utiliser le système vidéo existant. L'enregistreur vidéo HIKVISION a-t-il un port libre pour accueillir la caméra à lecture de plaques ? Ou faut-il prévoir de le remplacer par un de plus grande capacité ? Merci.

Réponse :

Nous souhaitons que la caméra lecture de plaque soit liée au système de contrôle d'accès pour le comptage et la gestion d'ouverture des barrières. Le système vidéo avec enregistreur permettra de gérer la vidéoprotection de toutes les autres caméras.

QUESTION 8 :

Bonjour, Dans le CCTP article 5.5 vous évoquez un terminal fixe par déchèterie en plus d'un terminal mobile. Lors de la visite vous avez évoqué la nécessité d'avoir un terminal mobile uniquement. Merci de nous confirmer vos choix sur ce point.

Réponse :

Les équipements à prévoir sont ceux définis entre autres à l'article 5 du CCTP dont le terminal fixe + portatif (p14)

QUESTION 9 :

Bonjour, non précisé dans la DPGF, mais présent dans le CCTP pour Reclesne : "dôme motorisé 360° pour zoomer sur la zone extérieure". Doit-on prévoir un dôme 360° ou une caméra extérieure "classique" comme pour les autres sites ? Merci.

Réponse :

Prévoir les caméras « classiques » qui sont prévues à la DPGF.

QUESTION 10 :

Bonjour, il est demandé un logiciel d'exploitation unique pour la video-surveillance pour les 4 déchetteries et la reprise de l'existant, pourriez-vous nous préciser quel est le logiciel actuellement utilisé et les modèles des caméras déjà en place

Réponse :

Concernant les logiciels :

- Déchèteries de la Celle en Morvan et Reclesne : néant***
- Déchèterie d'Autun : Avigilon***
- Déchèterie d'Etang sur Arroux : Hik-Connect***

Concernant les caméras, aucune information ne peut être communiquée concernant les modèles déjà en place.